

Nantes, le 7 septembre 2020



Section Académique
de Nantes

15 rue Dobrée
44100 Nantes
tél : 02 40 73 52 38
fax : 02 40 73 08 35

mél : s3nat@snes.edu



Section Académique
de Nantes

Bourse du Travail,
14 place Imbach
49100 ANGERS
tél : 02 41 25 36 45
fax : 02 41 86 96 88

mél : s3-nantes@snepfsu.net



Section

Académique
de Nantes

Bourse du Travail
14 place Imbach
49100 Angers
tél : 07 68 06 76 64

mél : sa.nantes@snuipp.fr



Coordination de l'académie de Nantes du
SNUIPP-FSU

8, Place de la Gare de l'État
44276 Nantes Cedex
tél : 02 40 35 96 63
fax : 02 40 35 96 64

Sections académiques du SNES-FSU,
du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU de
l'académie de Nantes

Section départementale du SNUIPP-
FSU de Loire Atlantique

A Monsieur Mohammed BERNOUSSI
**Directeur de l'INSPE de
l'Académie de Nantes**

mohammed.bernoussi@univ-nantes.fr

23 rue du Recteur Schmitt - BP
92235
44322 Nantes cedex 3

Copie à Madame Christine CHOQUET
**Responsable du site de Nantes à
l'INSPE de l'académie de Nantes**

christine.choquet@univ-nantes.fr

4, chemin de Launay-Violette
44322 Nantes Cedex 3

Objet : Permanences syndicales des syndicats de la FSU

Monsieur le directeur,

Le vendredi 28 août dernier, les syndicats de la FSU des Pays de la Loire ont fait parvenir un courrier à madame la responsable du site de Nantes de l'INSPE de l'académie de Nantes. Dans ce courrier, nous avons rappelé les créneaux de nos permanences syndicales, indiqué les dispositions sanitaires que nous avons prises, et demandé si d'autres devaient les compléter.

Vendredi 4 septembre, nous avons assuré une première permanence dans le hall du site de Nantes, dans le respect du protocole. Madame la responsable du site s'est étonnée de nous trouver là, car nous n'avions pas reçu d'« accord officiel ». Elle nous a demandé de ne pas assurer de nouvelle permanence tant que cet

accord ne nous serait pas explicitement donné. Dans le même temps, nous apprenions que les « partenaires » (banques, assurances, mutuelles...) étaient quant à eux autorisés à en tenir.

Ce lundi matin 7 septembre, madame la responsable est revenue vers nous par mail pour nous confirmer que nous ne pouvions pas encore assurer de permanences sur le site de Nantes, invoquant les « contraintes sanitaires strictes ». Pourtant, ce lundi 7 septembre, des banques, des assurances et des mutuelles ont assuré des permanences. Que devons-nous penser ?

Rappelons d'une part que la présence des représentant-es syndicaux-ales est, par définition, autorisée dans tous les lieux de travail de leur champ. L'INSPE en est un. La situation sanitaire n'empêche en rien leur présence, surtout s'ils et elles respectent le protocole sanitaire. Sur le site du Mans, l'accueil syndical des PES stagiaires a d'ailleurs été possible.

D'autre part, c'est dès maintenant que les stagiaires ont besoin de rencontrer les organisations syndicales, la rentrée étant, avec l'étape des mutations et celle de la titularisation, l'une des trois principales étapes de l'année de stage.

Nous ne comprenons pas pourquoi on refuse notre présence, ni la différence de traitement entre nous et les « partenaires ». Cette différence de traitement est choquante.

Nous sollicitons donc une audience auprès de vous de toute urgence, et vous demandons de nous confirmer au plus vite que nous ne serons plus entravés-es dans notre action, ni les stagiaires dans l'exercice de leur droit syndical.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de nos salutations respectueuses et l'assurance de notre dévouement au service public d'éducation.

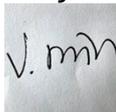
Pour le SNES-FSU
Nelly HERVOUET



Marie HAYE



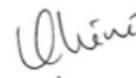
Pour le SNEP-FSU
Valérie JUSTUM



Lucie BONIFACE



Pour le SNUEP-FSU
Cécile CHENE



Pour le SNUIPP-FSU
Céline SIERRA

